



Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Appel d'offres public en vue de l'adjudication du projet «Plan d'action national Sécurité de la médication pour la Suisse»: ouverture de la procédure

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ),

en vertu de l'art. 58c, al. 1, let. e, de la loi fédérale du 18 mars 1994
sur l'assurance-maladie (LAMal)¹,
et de l'art. 77d de l'ordonnance du 27 juin 1995
sur l'assurance-maladie (OAMal)²,

communiquée:

1. Ouverture de la procédure, délais

L'appel d'offres public concernant le projet «Plan d'action national Sécurité de la médication pour la Suisse» a été lancé le 13 janvier 2025.

Le délai de présentation des offres est fixé au 13 mai 2025. Les documents doivent être soumis en français, en allemand, en italien ou en anglais.

Aucune prolongation de délai ne sera accordée.

2. Tâche déléguée: objet

Elaboration d'un plan d'action national sur la sécurité de la médication, y compris l'élaboration d'une feuille de route sur la marche à suivre en Suisse pour améliorer la sécurité de la médication.

3. Admission à la procédure

Toute entreprise peut, seule ou dans le cadre d'un consortium, répondre à l'appel d'offres en question.

Demeurent réservées les restrictions relatives à l'effet sur la concurrence et aux conditions de participation conformément aux documents de l'appel d'offres.

¹ RS 832.10

² RS 832.102

4. Informations complémentaires – documents de l'appel d'offres

Les propositions soumises dans le cadre de l'appel d'offres public doivent être conformes aux exigences prévues dans les documents concernés.

Ces documents contiennent notamment des informations sur l'élaboration, le contenu et la langue des offres. Les éventuelles mises à jour des documents d'appel d'offres seront publiées sur le site Internet de la CFQ (**depuis le 1^{er} janvier 2025 nouveau: www.eqk.admin.ch**).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site de la CFQ ou ils peuvent également être obtenus auprès de:

Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat de la Commission fédérale pour la qualité
c/o Office fédéral de la santé publique OFSP
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne
Suisse

Depuis le 1^{er} janvier 2025 nouveau: info@eqk.admin.ch

13 janvier 2025

Commission fédérale pour la qualité:

Le président, Michael Jordi